



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ehpad - Recrutements et formations

Question écrite n° 34684

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le besoin de recrutement de personnels qualifiés dans les Ehpad. Il serait opportun, suite au rapport « plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge » remis le 29 octobre 2019 par Mme Myriam El Khomri, de mener une réflexion réelle quant aux métiers du grand âge, leurs qualifications, diplômes, statuts, rémunérations, et quant aux formations préparant à ces métiers. Les directeurs d'Ehpad ont des difficultés à recruter des personnels qualifiés et se retrouvent à embaucher des encadrants non-diplômés, qui effectivement apprennent un métier sur le terrain, mais sans formation théorique, et sans obtenir de qualification professionnelle reconnue. Ces employés, majoritairement des femmes, se retrouvent cantonnés à des postes dont la rémunération est très proche du SMIC, sans possibilité d'évolution, rendant peu attractifs ces emplois. Il y a peu de chance que la création du titre professionnel d'agent de service médico-social par arrêté du 10 juillet 2020 permette de combler les besoins de personnels qualifiés dans les Ehpad. Ces établissements ont besoin d'avoir dans leurs effectifs des aides-soignants diplômés d'État et il serait pertinent de permettre un accès à ce diplôme par l'alternance ou la VAE, ce qui permettrait soit de rendre l'offre plus attractive, soit de permettre la validation de l'expérience et de pérenniser les recrutements sur le long terme. Aussi, il lui demande quelle est la position du Gouvernement et quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34684

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8902

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)